Nations Unies /C.2/63/SR.29



Distr. générale 10 février 2009 Français Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 29^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 25 novembre 2008, à 10 heures.

Présidente: M^{me} Ogwu.....(Nigéria)

Sommaire

Point 54 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (suite)

Point 47 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite)

Commerce international et développement (suite) a)

Point 48 de l'ordre du jour: Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et préparatifs de la Conférence d'examen de 2008 (suite)

Point 49 de l'ordre du jour : Développement durable (suite)

Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (suite)

Point 51 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (suite)

Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (suite)

Point 53 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (suite)

Coopération pour le développement industriel (suite)

Organisation des travaux

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

08-61681 (F) La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 54 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (suite) (A/C.2/63/L.43)

Projet de résolution sur la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud

1. **M**^{me} **Greenaway** (Antigua-et-Barbuda) présente le projet de résolution A/C.2/63/L.43 au nom du Groupe des 77 et de la Chine, signalant que l'année 2008 marque le trentième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement.

Point 47 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite)

a) Commerce international et développement (suite) (A/C.2/63/L.8, A/C.2/63/L.35*, A/C.2/63/L.49)

Projet de résolution sur le Rapport sur les travaux de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

- 2. **La Présidente** invite la Deuxième Commission à se prononcer sur le projet de résolution A/C.2/63/L.35*, qui n'a aucune incidence sur le budget-programme.
- 3. Le projet de résolution A/C.2/63/L.35* est adopté.

Projet de résolution sur le commerce international et le développement

- 4. **La Présidente** présente le projet de résolution A/C.2/63/L.49, soumis par M. Hoppe (Allemagne), Vice-Président de la Deuxième Commission, sur la base de consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/63/L.8. Le projet de résolution n'a aucune incidence sur le budget-programme.
- 5. Le projet de résolution A/C.2/63/L.49 est adopté.
- 6. Le projet de résolution A/C.2/63/L.8 est retiré.

Point 48 de l'ordre du jour : Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et préparatifs de la Conférence d'examen de 2008 (suite) (A/C.2/63/L.37)

Projet de résolution sur la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey

- 7. **La Présidente** invite la Deuxième Commission à se prononcer sur le projet de résolution A/C.2/63/L.37, qui n'a aucune incidence sur le budget-programme et qui n'a pas été modifié à l'issue de consultations officieuses. L'oratrice signale que la Bosnie-Herzégovine souhaite se porter co-auteur du projet de résolution.
- 8. Le projet de résolution A/C.2/63/L.37 est adopté.

Point 49 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*) (A/C.2/63/L.3/Rev.1 et Add.1)

Projet de résolution sur la stabilité et la fiabilité du transit des ressources énergétiques et sa contribution à un développement durable et à la coopération internationale

- 9. **La Présidente** invite la Deuxième Commission à se prononcer sur le projet de résolution A/C.2/63/L.3/Rev.1 et son additif qui contient une autre liste de co-auteurs (A/C.2/63/L.3/Rev.1/Add.1). Le projet de résolution n'a aucune incidence sur le budget-programme.
- 10. M^{me} Ataeva (Turkménistan) dit que l'accord sur le projet de résolution révisé a été conclu à l'issue d'une action diligente conjointe d'un grand nombre de délégations au cours de plusieurs cycles de consultations officieuses et de nombreuses réunions bilatérales et multilatérales. D'autres délégations se sont portées co-auteurs, témoignant ainsi du vif intérêt que suscite au niveau mondial la question de la stabilité et de la fiabilité du transport des ressources énergétiques, en particulier au regard des difficultés qui se posent à l'heure de la séance en cours dans l'économie mondiale. Simple, cohérent et centré sur la coopération internationale en vue d'assurer la stabilité et la fiabilité du transit des ressources énergétiques, le projet de résolution répond ainsi particulièrement bien besoins du moment. La délégation Turkménistan reconnaît certes qu'un travail de long terme s'impose pour établir les principes de coopération, mais elle est convaincue que ce processus

2 08-61681

est nécessaire et qu'il pourra avoir une incidence très positive sur le développement économique. Espérant que les premières mesures concrètes seront prises dans cette direction lors de la Conférence internationale de haut niveau que la délégation du Turkménistan prévoit de réunir en 2009, l'oratrice demande instamment à la Deuxième Commission d'adopter le projet de résolution par consensus.

- 11. L'oratrice dit que le dernier alinéa du préambule du projet de résolution révisé A/C.2/63/L.3/Rev.1 aurait dû être effacé ; elle demande ainsi que le texte soit modifié en conséquence.
- 12. **M. Isomatov** (Tadjikistan) dit que l'intervention de la représentante du Turkménistan a clairement exposé les arguments en faveur de l'adoption du projet de résolution. Signalant que le texte proposé résulte d'un vaste travail auquel se sont appliquées les délégations intéressées, dont les avis ont été pris en compte, l'orateur invite la Deuxième Commission à adopter le projet de résolution par consensus.
- 13. **M. Jgenti** (Géorgie) réaffirme son appui sans faille au projet de résolution, la stabilité et la fiabilité du transport des ressources énergétiques étant un facteur déterminant du développement durable.
- 14. **M. Alimov** (Fédération de Russie) dit que la délégation de la Fédération de Russie souhaite se porter co-auteur du projet de résolution. La délégation, poursuit l'orateur, est satisfaite de la précision et de la nature équilibrée du projet de résolution et souhaite souligner que la stabilité et la fiabilité du transit des ressources énergétiques, qui demeurent une priorité pour la Fédération de Russie, sont essentielles et viennent à point nommé. La délégation de la Fédération de Russie, dit l'orateur, appuie l'initiative du Turkménistan visant à réunir une conférence internationale sur la question et espère que celle-ci contribuera à une action sérieuse et durable dans ce domaine.
- 15. **M. Ali** (République arabe syrienne), exprimant son appui au projet de résolution, dit que la délégation de la République arabe syrienne souhaite se porter coauteur.
- 16. **M. Berguño** (Chili) dit que la délégation du Chili appuie l'initiative du Turkménistan, qui mérite le soutien unanime de la Commission, et salue la proposition de réunir une conférence internationale sur

la stabilité et la fiabilité du transport des ressources énergétiques.

- 17. **M. Sydykov** (Kirghizistan) dit que le projet de résolution est important et qu'il vient à point nommé. La délégation du Kirghizstan espère qu'il sera adopté par consensus.
- 18. M^{me} Abdygaliyeva (Kazakhstan), exprimant son soutien au projet de résolution, dit que le Kazakhstan considère la sécurité énergétique comme l'un des facteurs déterminants de la stabilité internationale. Au nombre des exportateurs de ressources énergétiques en plein essor, le Kazakhstan reconnaît pleinement sa responsabilité de maintenir une offre d'hydrocarbures au marché mondial et de mettre en œuvre une politique équilibrée quant à la mise en place d'itinéraires d'exportation énergétique, tout en réduisant au minimum l'impact environnemental de son activité. Tous les États membres ont un intérêt commun à assurer la stabilité du marché énergétique mondial face aux brusques renchérissements du carburant. La délégation du Kazakhstan, dit l'oratrice, considère l'initiative du Turkménistan visant à réunir une conférence internationale sur la stabilité et la fiabilité du transport des ressources énergétiques comme un premier pas encourageant vers la coordination d'une action mondiale sur la question. L'oratrice appelle à l'adoption par consensus du projet de résolution révisé sous sa forme actuelle.
- 19. Le projet de résolution A/C.2/63/L.3/Rev.1, tel que modifié oralement, et son additif contenant une liste supplémentaire de co-auteurs (A/C.2/63/L.3/Rev.1/Add.1) sont adoptés.
 - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (suite) (A/C.2/63/L.15 et L.45)

Projet de résolution sur la sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures

- 20. **La Présidente** présente le projet de résolution A/C.2/63/L.45, soumis par M. Metelitsa (Bélarus), Vice-Président de la Commission, sur la base de consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/63/L.15. Le projet de résolution n'a aucune incidence sur le budget-programme.
- 21. Le projet de résolution A/C.2/63/L.45 est adopté.
- 22. Le projet de résolution A/C.2/63/L.15 est retiré.

08-61681

- 23. M. Hua (France), intervenant pour expliquer la position de l'Union européenne, se dit satisfait de l'adoption par consensus du projet de résolution, et dit qu'elle adressera un signal fort d'encouragement et de soutien aux négociateurs lors des prochaines sessions organisées à Poznán, en Pologne, de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Réunion des Parties au Protocole de Kyoto. En faisant preuve de volonté politique, les négociateurs peuvent préparer le terrain à la conclusion d'un accord mondial et complet lors de la session de 2009 à Copenhague. Tout au long des négociations sur le projet de résolution, l'Union européenne a insisté sur la nécessité de prendre en compte, de façon équilibrée, les cinq composantes essentielles des négociations énoncées dans le Plan d'action de Bali, à savoir : la vision partagée, l'atténuation, l'adaptation, la technologie et le financement.
- 24. Les pays développés doivent jouer un rôle de chef de file en s'engageant sur des objectifs ambitieux de réduction des émissions, tandis que les pays en développement adoptent les mesures appropriées, principe conformément au des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives. Seule cette approche permet de parvenir aux réductions importantes des émissions de gaz à effet de serre mentionnées dans le préambule du projet de résolution. Pour cette raison, l'Union européenne s'est efforcée d'inclure dans la résolution une référence à l'importance de l'atténuation. L'Union s'est engagée à réduire les émissions de 20 % à l'horizon 2020 par rapport aux niveaux de 1990, voire de 30 %, à condition que les autres pays développés effectuent des engagements comparables et que les pays en développement les plus avancés économiquement y contribuent de manière adéquate.
- 25. Ce projet de résolution marque une avancée appréciable dans la réponse qu'apporte l'Assemblée générale au défi du changement climatique. Les références accrues au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et le message d'encouragement adressé au Secrétaire général pour soutenir ses efforts de mobilisation politique sont des mesures qui vont dans la bonne direction. Le paragraphe relatif à l'opérationnalisation du Fonds d'adaptation rend exactement compte de l'état d'avancement des négociations. Enfin, l'Union européenne salue la reconnaissance de la nécessité

- d'intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans les politiques d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, point qui pourra être approfondi dans les années à venir.
- 26. **M. Metelitsa** (Bélarus), Vice-Président de la Deuxième Commission, est très satisfait que la Commission soit parvenue à un consensus sur une question ambitieuse et d'actualité brûlante.
- 27. M^{me} Greenaway (Antigua-et-Barbuda), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que la question du changement climatique doit être considérée sous l'angle du développement durable, en particulier les trois priorités que sont le développement économique, le développement social et l'élimination de la pauvreté. Lors des négociations sur le projet de résolution, le Groupe des 77 et la Chine ont cherché à mettre l'accent sur le fait que les changements climatiques entraînent de graves risques pour l'ensemble des pays, non sans toutefois toucher particulièrement les plus vulnérables, à savoir, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique. En outre, il convient de répondre aux changements climatiques selon les principes recensés dans la Convention-cadre, notamment le des responsabilités communes principe différenciées et des capacités respectives, les pays développés assumant un rôle de chef de file. Le Groupe des 77 et la Chine sont heureux que le projet de résolution ait été adopté par consensus.
- 28. **M. Ström** (Suède), intervenant comme modérateur des consultations officieuses, dit que de nombreuses idées ont été longuement débattues lors des consultations officieuses, qui n'ont pas été reprises dans le projet de résolution examiné à l'heure de la séance en cours, notamment la question de savoir quels écosystèmes et régions ont le plus fort impact sur le système climatique mondial. Le thème de l'atténuation, qui a fait l'objet de débats intenses, a bel et bien été repris dans le projet de résolution mais pas selon la formulation explicite que certaines délégations auraient souhaitée. Néanmoins, pour la première fois depuis trois ans, la Deuxième Commission a adopté par consensus une résolution sur la sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures, action qui adressera un message positif aux négociateurs lors de la prochaine conférence prévue à Poznán.

4 08-61681

Point 51 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (suite)

(a) Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (suite) (A/C.2/63/L.33 et L.47)

Projet de résolution sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire

- 29. **La Présidente** présente un projet de résolution A/C.2/63/L.47, soumis par M. Torrington (Guyana), Vice-Président de la Deuxième Commission, sur la base de consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/63/L.33. Le projet de résolution n'a aucune incidence sur le budget-programme.
- 30. Le projet de résolution A/C.2/63/L.47 est adopté.
- 31. Le projet de résolution A/C.2/63/L.33 est retiré.
- 32. **M. Torrington** (Guyana), Vice-Président de la Deuxième Commission, signale que le projet de résolution est le premier que la Deuxième Commission ait jamais adopté sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire.
- 33. M^{me} Ortiz de Urbina (Espagne), intervenant comme modératrice des consultations officieuses, dit être reconnaissante aux délégations qui ont porté la question à l'attention de la Deuxième Commission et se réjouit de constater l'adoption du projet de résolution par consensus.

Point 53 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (suite)

(b) Coopération pour le développement industriel (suite) (A/C.2/63/L.6 et L.46)

Projet de résolution sur la coopération pour le développement industriel

- 34. **La Présidente** présente le projet de résolution A/C.2/63/L.46, soumis par M. Al-Aud (Yémen), Rapporteur de la Deuxième Commission, sur la base de consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/63/L.6. Le projet de résolution n'a aucune incidence sur le budget-programme.
- 35. Le projet de résolution A/C.2/63/L.46 est adopté.
- 36. Le projet de résolution A/C.2/63/L.6 est retiré.

Organisation des travaux

- 37. La Présidente dit qu'il sera nécessaire pour la Deuxième Commission d'examiner certains projets de résolution en anglais seulement afin que la Commission puisse mener à bien ses travaux selon le calendrier prévu. Bien que cette situation soit loin d'être idéale, la Présidente déclare que, s'il n'y a pas d'objection, elle considérera que la Commission approuve cette méthode de travail.
- 38. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 10.

08-61681